AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1483
FR0011466069-FS0725

4 septembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EKINOPS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 septembre 2025, complété notamment par un courrier reçu le 4 septembre 2025, la société par actions simplifiée Crédit Mutuel Equity SCR[1] (25/27 rue des Pyramides, 75001 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 23 août 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société EKINOPS et détenir, à cette date, 955 578 actions EKINOPS représentant 1 911 156 droits de vote, soit 3,53% du capital et 5,58% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Le déclarant a précisé détenir, à ce jour, 955 578 actions EKINOPS représentant 1 911 156 droits de vote, soit 3,53% du capital et 5,42% des droits de vote de cette société[3].

[1] Contrôlée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 27 034 997 actions représentant 34 270 088 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé, à ce jour, de 27 034 997 actions représentant 35 246 960 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.